

DECLARATION D'ASSIETTE

portant sur les bases URSSAF 2017

A retourner :

- ✓ par mail à centredegestion@dg71.fr
- ✓ par courrier au Centre de Gestion

ORGANISME (Commune, CCAS, EPCI...) :

.....

.....

N° SIRET :

Cotisations des Collectivités et Etablissements publics au Centre de Gestion

(article 22 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)*

Bases renseignées dans le tableau déclaratif adressé à l'URSSAF <small>(mensuellement ou trimestriellement ou repris annuellement)</small>	Nombre d'agents <small>(effectifs)</small>	Montant de la base <small>(salaires arrondis €)</small>
<b style="color: red;">Base des agents affiliés au régime général IRCANTEC Reprendre les informations indiquées pour le <b style="color: red;">code 100D de la déclaration (voir document joint pour informations complémentaires)	voir document joint Ref <b style="color: orange;">code 260D)	
<b style="color: green;">Base des agents affiliés au régime CNRACL Reprendre les informations indiquées pour le <b style="color: green;">code 882D de la déclaration (voir document joint pour informations complémentaires)	voir document joint Ref <b style="color: blue;">code 264D)	
TOTAL		

Merci de joindre une copie des déclarations mensuelles ou trimestrielles (ou le récapitulatif annuel) adressées à l'URSSAF pour 2017.

Certifié exact le à

*Art 22 de la Loi du 26 janvier 1984 : « Les cotisations sont assises sur la masse des rémunérations versés aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie »

Bordereau URSSAF (mensuel, trimestriel ou annuel)

Pour vous aider à remplir le document intitulé "DECLARATION D'ASSIETTE portant sur les bases URSSAF 2017", vous trouverez ci-dessous le détail des sommes à reporter.

Base des agents affiliés au régime général IRCANTEC

période: période:
 Pas de télédéclaration enregistrée pour cette période, échéance de saisie au 05/01/2018 à 07:00
 Pas de télépaiement enregistré, échéance de saisie au 05/01/2018 à 07:00

Codes types de personnel Ajouter Supprimer

Codes	Catégories de salariés	Effectifs	Salaires arrondis (€)	Taux (%)	Cotisations arrondies (€)
027D	CONTRIB. ORG. SYNDIC.	0	0	0.016	0
100A	RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL		0	1.77	0
100D	RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE		0	19.69	0
100P	RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE		0	15.45	0
112A	RG AVEC DISPENSE PO VIEILLESSE - ACCIDENT DU TRAVAIL		0	1.77	
112D	RG AVEC DISPENSE PO VIEILLESSE - BASE DEPLAFONNEE		0	19.29	
112P	RG AVEC DISPENSE PO VIEILLESSE - BASE PLAFONNEE		0	8.55	0
236D	FNAL TOTALITE - BASE DEPLAFONNEE	0	0	0.50	0
260D	CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE DEPLAFONNEE		0	8.00	0
264D	CSG CRDS TITULAIRES COLLECT.TERRIT - BASE DEPLAFONNEE		0	8.00	0
284D	CSG CRDS ELUS LOCAUX - BASE DEPLAFONNEE	0	0	8.00	
336A	PROF MEDIC ABATT.30% PLF - ACCIDENT DU TRAVAIL		0	1.77	
336D	PROF MEDIC ABATT.30% PLF - BASE DEPLAFONNEE		0	19.69	0
336P	PROF MEDIC ABATT.30% PLF - BASE PLAFONNEE		0	10.82	0
430D	COMPLEMENT COTISATION AF - BASE DEPLAFONNEE	0	0	1.80	0
772D	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE - BASE DEPLAFONNEE	0	0	6.45	0
823A	COLLABORATEUR OCCAS SERVICE PUBLIC - ACCIDENT DU TRAVAIL	0	0	1.20	0
823D	COLLABORATEUR OCCAS SERVICE PUBLIC - BASE DEPLAFONNEE	0	0	21.49	0
823P	COLLABORATEUR OCCAS SERVICE PUBLIC - BASE PLAFONNEE	0	0	15.45	0
882D	CNRACT SANS AT - BASE DEPLAFONNEE		0	17.05	0
900T	TRANSPORT - TRANSPORT		0	0.80	0

Nombre d'agents Régime Général

Nombre d'agents CNRACL

Base des agents affiliés au régime général